

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LA

# Gazette des Familles

CANADIENNES ET ACADIENNES.

---

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

---

Vol. 2. QUEBEC, 15 MARS, 1871. No. 11.

---

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : L'ABBÉ N. A. LECLERC.

---

## Sommaire.

Huitième entretien sur la famille—Chronique—Faits divers—  
Agriculture—Feuilleton : Vie et vertus de la bienheureuse  
Germaine Cousin—Annonce—Conditions.

---

### Huitième entretien sur la famille.

L'HOMME, LA FEMME, LEURS DEVOIRS ENVERS LEURS ENFANTS.

DE L'AMOUR.

(Suite.)

---

Si les enfants contre lesquels les parents ont des préventions injustes, deviennent souvent de mauvais sujets, il arrive cependant quelque fois que ces enfants se dédommagent de l'amour de leur père ou de leur mère, en se consacrant à la piété et en s'adonnant à la pratique de toutes les vertus.

Nous avons connu une jeune personne que sa mère ne pouvait voir d'un bon œil, qui faisait des actes

tout à-fait héroïques de piété, d'humilité, de charité et de mortification, et dont toute la conduite était celle d'une vraie sainte.

Lorsque cette mère mondaine et au cœur desséché, reçut cette enfant des mains de sa nourrice, elle la regarda avec mépris, et s'écria : O ciel ! quelle est laide ! c'est une horreur ! Qu'on l'ôte de devant mes yeux ! Je ne la reconnais pas pour ma fille !

Le père était loin de partager les injustes préventions de sa femme, mais pour avoir la paix dans sa maison, il prit son enfant et alla la placer, comme pensionnaire, dans une famille très chrétienne. Ce fut là que cette admirable enfant commença, dès sa plus tendre enfance, à mener une vie tout à fait exemplaire.

Voici comment cette malheureuse mère fut punie de son acte monstrueux. Quinze ans plus tard, elle mit au monde une seconde fille qui était un vrai monstre. A sa vue, sa mère fut si effrayée, qu'elle en devint folle, et après deux semaines de souffrances morales et physiques atroces, elle mourut en désespérée !

Aussitôt le père, dans l'excès de sa douleur, s'empressa, pour se consoler, d'aller chercher sa fille aînée. Celle-ci, à peine entrée dans la maison paternelle, se consacra sans réserve, aux soins de sa petite sœur. Le jour et la nuit, elle se tenait auprès de son berceau, et elle fit si bien, que malgré la faible constitution de cette enfant, elle parvint à lui conserver la vie. Plus tard, elle fit autant pour développer son intelligence et former son jeune cœur, qu'elle avait fait pour lui conserver l'existence.

Sous la conduite d'une sœur aussi dévouée, la figure de cette enfant se reforma, et son caractère, d'abord difficile et insupportable, devint très aimable,

et on pouvait dire d'elle que ce qui lui manquait au physique elle le possédait amplement au moral.

Quand ces deux jeunes sœurs eurent passé huit à neuf ans ensemble, elles se ressemblaient d'une manière frappante, sous le rapport de la vertu. Même douceur, même charité, même modestie, et surtout même attachement et même respect pour leur père, qui ne pouvait se consoler de la fin malheureuse de sa femme. Ces deux sœurs n'ont vécu que pour faire le bien, et elles ont continué de le faire après leur mort ; car elles ont donné tout ce qu'elles possédaient à une communauté religieuse, pour le soin des pauvres.

Mais dira une mère : " Je ne puis aimer cet enfant à cause de ses défauts naturels, de son manque de talents, &c. Mère aveugle ! ne voyez vous pas que ce que vous reprochez à votre enfant, est un nouveau titre à votre compassion et à votre tendresse ! Et si vous aviez le sens commun, et surtout si votre cœur était animé de sentiments religieux, ne témoigneriez-vous pas, à ce pauvre enfant, d'autant plus d'attachement, de bienveillance et d'affection, qu'il est plus disgracié. Ignorez-vous aussi que Dieu bénit d'une manière, toute particulière, les parents qui ont l'âme assez noble et assez généreuse pour en agir ainsi avec ceux de leurs enfants les plus dépourvus des dons de la nature.

Parents chrétiens, aimez donc tous vos enfants d'un amour égal. Si vous voulez absolument accorder des préférences que ce ne soit qu'à ceux d'entre eux qui s'en rendent vraiment dignes, par une conduite parfaite, et par une grande exactitude à remplir tous leurs devoirs ; et encore, dans ce cas, vos préférences ne doivent avoir pour but principal, que d'engager tous vos enfants à tenir la même ligne de conduite, et à remplir tous leurs devoirs avec la même perfection.

Pères et mères, voici encore un point d'une grande importance pour vous. Dans la distribution que vous faites de vos biens à vos enfants, tâchez de conserver l'égalité à leur égard, autant que cela vous est possible ; car c'est dans ce cas surtout que les préférences arbitraires engendrent parmi les frères des discussions, des jalousies, des haines acharnées et souvent des guerres ouvertes, de très grands malheurs et même des événements tragiques !

Voici sur ce sujet un fait épouvantable qui a eu lieu, dans notre pays, il y a une trentaine d'années, et que les rapports des tribunaux d'alors nous ont fait connaître, dans tous ses détails.

Une mère veuve et assez bien partagée des biens de la fortune, n'avait que deux enfants, deux garçons. Ces deux jeunes gens se conduisaient très bien l'un et l'autre. Cependant, l'un d'eux sut si bien faire la cour à sa mère, qu'elle lui donna, par son testament, beaucoup plus qu'à son frère. Mais dès que le testament fut connu, le jour même de l'enterrement de cette mère, celui de ces enfants qui se trouvait avoir moins que l'autre, témoigna hautement de son désappointement. Cependant, il représenta à son frère, avec un grand calme, en présence de tous les parents réunis, qu'il avait travaillé, pour la maison, autant que lui, qu'il n'avait jamais donné à sa mère aucun sujet de mécontentement, et qu'en cette considération, il le suppliait de vouloir bien partager avec lui l'héritage de sa mère, comme s'il n'y avait point eu de testament.

“ Son frère ne voulut rien entendre et il répondit d'un air bien décidé à ne pas changer d'opinion. “ Notre mère était parfaitement libre de faire ce qu'elle a fait ; elle a bien voulu m'avantager dans

les parts qu'elle nous a faites de ses biens ; je l'en remercie de tout mon cœur, je m'en trouve heureux, et je suis fort aise de garder ce qu'elle a trouvé bon de me donner ; et en cela, je ne fais qu'user de mon droit, et je ne garde que ce qui est à moi."

Alors, le malheureux frère qui se croyait frustré injustement d'une portion des biens de sa mère, dissimula son ressentiment, et parut même se résigner. Mais, quelques jours plus tard, il se rend à un endroit où travaillait son frère, avec une hache, sous prétexte d'aller couper du bois. Quand il fut auprès de ce frère, il lui demande, toujours avec calme, s'il veut consentir à lui rendre justice. Son frère lui répond : " non." A ce mot, celui-ci le frappe à la tête d'un coup de hache, et l'étend mort à ses pieds ! Le lendemain, ce malheureux était jeté dans un cachot, pour monter quelques mois plus tard sur l'échafaud !

Qu'est-ce qui a fait ces deux malheureuses victimes ? Une mère imprudente !

Très souvent, malheureusement, il se renouvelle des faits de ce genre.

Pères et mères, si quelques-uns de vos enfants, méritent que vous leur fassiez quelques avantages dans la distribution de vos biens, et si d'autres, par leur mauvaise conduite, se rendent indignes de vos libéralités, agissez, du moins, dans tout cela avec une très grande discrétion, et toujours après avoir pris les avis de personnes sages et prudentes, surtout de votre pasteur.

Prenez toutes les précautions possibles, pendant votre vie, pour éviter à vos enfants, après votre mort, toute espèce de difficultés et de procès. C'est là un des plus grands services que vous puissiez leur rendre ; car, c'est vraiment une chose triste et déplorable que de voir des enfants, après la mort

de leurs parents, qui, au lieu de se réunir pour prier en commun, sur leur tombe, et pour se partager en paix ce qu'ils leur ont laissé, ne s'abordent que pour se déchirer mutuellement, se faire des procès interminables, et consumer, en misérables chicanes, une bonne partie de la fortune que leurs ancêtres avaient amassée avec tant de peines et en s'imposant de grandes privations. Et cependant, ce spectacle navrant se rencontre bien fréquemment.

Entr'autres cas, nous citerons celui d'une femme, mère de sept à huit enfants, qui avait perdu son père et sa mère depuis dix ans et qui, au bout de ce terme, était encore à plaider avec un de ses frères, pour avoir la part qui lui revenait du patrimoine de ses parents. A la conclusion du procès, le frère et la sœur étaient littéralement dans le chemin, après avoir mangé, en procès, un héritage de mille louis, au moins, et s'était voué une telle haine, que le premier qui mourut refusa de voir l'autre sur son lit de mort !

Ne sont ce pas là des faits qui crient vengeance devant Dieu et devant les hommes, et que les parents doivent éloigner par tous les moyens ?.....

---

### CHRONIQUE.

Nous terminions notre dernière chronique par cette phrase : " Nous apprenons à l'instant que Monsieur le Grand-Vicaire Taschereau a été nommé Archevêque de Québec. Ses bulles vont être prochainement expédiées de Rome." Depuis que ceci est écrit, nous avons eu le plaisir d'apprendre que ces bulles sont arrivées à Québec le vingt-trois du mois dernier, et, que, dans l'après-midi, du même jour, une magnifique adresse a été présentée à Sa

Grandeur par le Séminaire et l'Université. Immédiatement après cette adresse, Monseigneur se rendit au palais Archiépiscopal pour en prendre possession. Le jour suivant, M. l'abbé Collet, secrétaire, écrivait aux journaux de la ville la lettre suivante :

“ Monsieur, les Bulles nommant Monseigneur Elzéar Taschereau, Archevêque de Québec sont arrivées hier en cette ville. La consécration épiscopale, aura lieu, dans la cathédrale, le dix-neuf Mars prochain.”

La cour de Rome, en choisissant M. le Supérieur du Séminaire et Recteur de l'Université Laval comme Archevêque de Québec, n'a fait que ratifier le désir de feu Mgr. Baillargeon. Le choix d'un théologien aussi distingué, d'un prêtre aussi remarquable par sa haute intelligence que par son amour du travail, a été partout accueilli avec une vive satisfaction.

C'est le moment ou jamais de dire, en quelques mots, les antécédents du nouvel Archevêque. Fils de l'honorable Thomas Taschereau et de Dame Marie Panet, il naquit à Ste. Marie de la Beauce, le 17 Février 1820. Il prit l'habit ecclésiastique et fut tonsuré à Rome, le 20 Mai 1837, par Mgr. Pratti, Archevêque de Trébisonde, et ordonné prêtre à Québec, le 10 septembre 1842. En 1849, il fut choisi comme directeur et préfet des études au Séminaire de Québec.

En 1854, il fut chargé par les Pères du second Concile de Québec, d'aller soumettre, au Souverain Pontife, les décrets de ce Concile. Ce fut pendant ce voyage qu'il étudia au Collège Pie, dans la ville des papes et qu'il obtint ses degrés de docteur en droit canon.

Là comme au Séminaire de Québec, il attira sur

lui les regards de ses professeurs distingués par ses succès brillants.

Revenu à Québec il fut successivement nommé professeur de théologie, de droit canon, directeur du Grand Séminaire, jusqu'en 1860 où il fut élu Recteur de l'Université Laval et Supérieur du Séminaire. En 1862, son supérieur ecclésiastique reposait une telle confiance dans ses lumières et sa piété, qu'il ajouta à ses autres titres celui de Vicaire-Général.

Sur son lit de mort, feu Mgr. Baillargeon le chargea conjointement avec M. le Grand-Vicaire Cazeau, d'administrer l'archidiocèse.

L'Université Laval, qui a déjà rendu des services si éminents à la jeunesse du pays, était bien digne de la récompense que vient de lui accorder le magnanime Pie IX, en élevant son Recteur à la première dignité ecclésiastique du pays.

Nous voilà déjà au milieu du beau mois de Mars, consacré au patriarche St. Joseph. Comme notre publication a pour but d'engager ses lecteurs à se consacrer aux pieuses pratiques encouragées ou approuvées par l'Eglise, nous devons profiter de la circonstance présente pour dire un mot du père nourricier du Sauveur des hommes.

Après Jésus et Marie, aucun habitant de la cé'este Jérusalem ne mérite plus de recevoir les plus solennels hommages que St. Joseph. Depuis que le ciel a révélé à la terre la gloire immense qui est le partage du chaste Epoux de la Vierge Immaculée, l'Eglise toujours guidée par le St. Esprit a multiplié les fêtes établies en son honneur et pour témoigner la confiance illimitée qu'elle a en lui, elle ne cesse de lui appliquer ces paroles prophétiques de la Génèse : "*Allez à Joseph, et faites tout ce qu'il vous dira.*" "*Oui, dit-elles à tous ces enfants de tout*

âge, de toute condition, aux pauvres, aux riches, aux infirmes, aux malades, *allez à Joseph* il a des remèdes pour tous vos maux, des consolations pour toutes vos peines, des secours pour tous vos besoins. Vous surtout, dit-elle aux agonisants, à ceux qui sont aux portes de la mort, *allez à Joseph*, il est le patron de la bonne mort, lui qui a rendu le dernier soupir entre les bras de Jésus, sur le cœur de Marie."

A chaque siècle, les plus beaux génies, les saints Docteurs ont uni leur voix à celle de l'Eglise, leur mère, pour exalter la justice, les hautes prérogatives du Saint Patriarche. St. Augustin, St. Jean Chrysostôme, St. Jérôme, St. Bernardin de Sienne, Ste. Thérèse, qui a fait si souvent, pendant sa vie, l'expérience de sa bonté et de son pouvoir auprès de Dieu, St. François de Sales qui lui a dédié son plus bel ouvrage, et de nos jours, le Révd. Père Faber, la gloire et l'espérance de l'Eglise, en Angleterre, tous nous ont donné d'admirables pages sur St. Joseph.

On a vu les plus hauts personnages, des Pontifes, des rois, des empereurs, déposer à ses pieds le tribut de leur respect, de leurs hommages et de leur reconnaissance. Combien de villes, de royaumes, d'empires se sont placés sous son auguste patronage ? Combien d'ordres religieux, de collèges, de séminaires le reconnaissent pour leur protecteur, s'empres-sent de porter son nom et se font un impérieux devoir de retracer ses vertus ? Enfin, dans nos familles chrétiennes, n'avons-nous pas vu, dans les siècles de foi, de nombreuses mères se faire un bonheur de le choisir pour patron aux enfants que le Ciel leur donnait, afin qu'il veilla sur leur innocence, comme il a veillé sur l'enfance de l'Homme-Dieu ?

Les papes pour encourager et accroître la précieuse dévotion à St. Joseph, ont, dans tous les temps, ouvert libéralement les trésors de l'Eglise en faveur de ceux qui l'invoquent avec foi et confiance.

Dans les oraisons de la messe, l'Eglise veut qu'on le nomme avant les SS. Apôtres, et Elle accorde de nombreuses indulgences aux prêtres qui le prient avant de célébrer les saints mystères.

Quant à nous, catholiques du Canada, ne devons-nous pas avoir une dévotion toute spéciale pour lui, puisqu'il est le premier patron de ce pays, et que dès les premiers moments de notre existence comme peuple, il a conduit vers nous, on pourrait dire miraculeusement, deux femmes fortes qui nous ont favorisé d'une fondation religieuse qui a produit des fruits de vertu sans nombre. Nous voulons parler de Mde. de la Pelletrie et de la Mère Marie de l'Incarnation, dont la première a été fondatrice et la seconde la première supérieure des Ursulines ?

Parmi les Souverains Pontifes, qui plus que Pie IX a contribué à augmenter la dévotion au Saint Patriarche, en accordant à ceux qui lui consacrent leurs prières et leurs travaux du mois de Mars les mêmes indulgences accordées à ceux qui font le Mois de Marie, et en le déclarant Patron et Protecteur de l'Eglise Universelle ?

Aussi que tous les pieux enfants de St. Joseph, l'invoquent avec une confiance sans bornes, pendant ce mois, en faveur du Pontife captif, qui du fond de sa prison a voulu leur donner un si puissant Protecteur.

Tous les jours, à chaque instant du jour, disons tous ensemble : " *Jésus, Marie, Joseph* ; délivrez le Père de tous les fidèles, brisez ses chaînes, protégez l'Eglise, notre mère, comblez des plus abondantes bénédictions l'Eglise du Canada et son

nouveau Pontife." Ajoutons cette prière approuvée par l'Eglise : " Je vous salue, Joseph, comblé de grâces ; Jésus et Marie sont avec vous ; vous êtes béni entre tous les hommes, et Jésus le fruit de votre chaste époux, est béni.

" St. Joseph, Père nourricier de Jésus et Epoux de la bienheureuse Vierge Marie, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il."

Nous allons terminer cette chronique par un trait qui ne pourra que contribuer à accroître notre confiance dans le glorieux époux de Marie. Il nous a été raconté par une personne religieuse qui l'a elle même appris de la bouche du protégé de ce grand Saint.

Un jour, dans une des paroisses qui bordent le fleuve depuis Québec à Rimouski, une mère pieuse chargea un de ses enfants, âgé de neuf ans, d'aller porter le diner de son père, qui travaillait à l'extrémité de sa terre. Cet enfant se nommait Joseph et sa bonne maman lui avait inspiré une grande dévotion pour son patron.

Notre jeune enfant avait à traverser une montagne couverte de bois avant d'arriver au but de son voyage. Comme cette montagne produisait beaucoup de fruits et surtout des bleuets en abondance, il s'éloigna du sentier qui la traversait et s'amusa pendant quelque temps à manger de ses fruits et à en cueillir pour son père. Près d'une heure se passa ainsi. Quant notre petit Joseph songea à continuer sa route, il ne put retrouver le sentier. Il marcha, il appela à son secours ; mais en vain, personne ne lui répondit, ne se montra pour lui indiquer son chemin. Le pauvre enfant chercha toute l'après-midi, mais au lieu de se rapprocher du sentier, il s'en éloignait de plus en plus.

Comme on était en octobre, et que les nuits étaient déjà froides, notre petit *égare*, se désolait fort, et ne savait à quel saint se recommander. A cinq heures de l'après-midi, comme il fesait déjà noir dans la forêt, le pauvre enfant, les pieds ensanglantés, tout épuisé de fatigues, brisé par la douleur, se laissa tomber au pied d'un arbre, pour y passer la nuit. Comme le sommeil causé par la faim et la lassitude pesait lourdement sur ses paupières, il se serait endormi, si un froid assez aïgü ne l'eut tenu éveillé. Pendant qu'il se livrait à l'excès de sa douleur et qu'il arrosait sa bouche froide de ses larmes, il se rappela tout-à-coup tout ce que sa pieuse mère lui avait dit de la puissance et de la bonté de St. Joseph, son patron. Aus-itôt, il se releva, se mit à genoux, fit sa prière du soir, dit son chapelet, et fit une longue invocation au chaste époux de Marie, au gardien de Jésus. Comme il achevait cette invocation, un vénérable vieillard se présenta à lui, le sourira sur les lèvres, le prit dans ses bras, lui présenta une racine à manger qui le rassasia parfaitement, et il s'endormit d'un paisible sommeil, sans éprouver le moindre malaise.

Pendant que ceci se passait sur la montagne, voici ce qui avait lieu dans la famille du petit Joseph et dans le voisinage. Le père arriva chez lui vers six heures et en arrivant il dit à sa femme avec douceur : " ma chère Marie, pourquoi ne m'as-tu pas envoyé un peu de nourriture, je t'assure que j'éprouve une grande faim et une grande fatigue."

A ces mots, la pauvre mère se sentit frappée d'un coup terrible, et s'écria : " Mais où est donc le petit Joseph ? Ne l'as-tu pas vu, n'a-t-il pas porté ton diner ?"—Comme le père prévit aussitôt un malheur et qu'il hésitait de répondre, sa chère Marie se jeta à son cou en sanglotant, et en demandant

à cris redoublés, son cher enfant. Aussitôt, le pauvre père s'arrache des bras de sa femme, court chez les voisins leur demander si ils n'ont pas eu connaissance de son Joseph, et sur leur réponse négative, il les invite à le suivre et à aller parcourir la forêt, en tous sens, pour chercher le pauvre enfant.

On sait toute la sympathie que nos compatriotes témoignent d'ordinaire à ceux qui sont dans le malheur. Aussi, en moins d'une demi-heure, vingt à trente personnes se trouvèrent réunies et partaient à la suite du malheureux père pour aller à la recherche du pauvre enfant. On passa la nuit à parcourir la montagne en tous sens, avec des flambeaux, on cria, on appela sur tous les tons, mais personne ne répondit à ses voix amies.

Trois jours et trois nuits se passèrent dans les mêmes recherches et les mêmes inquiétudes, sans qu'on put découvrir la moindre trace du petit Joseph.

Pendant tout ce temps, la malheureuse mère, au lieu de se livrer au désespoir, priait continuellement, suppliant Marie et Joseph de lui rendre son enfant.

Le quatrième jour, vers le soir, au moment où elle venait de promettre une grand'messe en l'honneur de St. Joseph, si son enfant était retrouvé, qu'elle ne fut pas sa surprise de voir entrer son petit Joseph, souriant et ne portant aucune trace de fatigue et de la faim. A cette vue, elle ne sait à quels sentiments se livrer, car elle croit que son enfant est mort et que c'est une apparition qu'elle a devant les yeux. Mais aussitôt que son jeune fils lui eut dit de sa voix enfantine : " Ma mère, vous êtes-vous ennuyé de votre enfant ? " Elle se jeta sur lui, le couvrit de ses larmes et de ses baisers,

envoya un voisin chercher le père qui continuait ses recherches, et pria son enfant de lui raconter tout ce qui lui était arrivé. L'enfant lui raconta d'abord ce que nous avons dit plus haut et ajouta : “ Les soirs suivants, le même vieillard venait à la même heure et m'emportait toujours la même nourriture qui m'ôtait la faim pour tout le jour suivant. Ensuite, il me prenait dans ses bras, et je m'endormais sur ses genoux d'un paisible sommeil, sans ressentir le moindre froid, quoique les nuits fussent bien froides. Enfin, aujourd'hui même, mon protecteur est arrivé vers moi toujours en souriant, et m'a dit : “ mon enfant, il est temps de retourner vers ta mère, mais auparavant, souviens-toi de toujours exécuter fidèlement ses ordres et de ne pas t'arrêter en route, lorsqu'elle t'envoie quelque part.” Enfin, il m'a pris par la main, m'a conduit hors du bois, m'a mis dans le chemin, et m'a fait les adieux les plus paternels.

Une heure après, le père et tous les voisins étaient réunis autour du petit Joseph et lui faisaient raconter tout ce qu'il venait de dire à sa mère. Pendant toute cette narration, personne ne demeura indifférents, on n'entendit que soupirs et sanglots.

Avant de se séparer, le père et la mère renouvelèrent la promesse de faire chanter une messe en l'honneur de St. Joseph et engagèrent tous les voisins à y assister.

Nous ne pouvons garantir l'authenticité de tous ces détails, mais St. Joseph a obtenu tant de faveurs signalées à ses enfants dévoués que nous ne pouvons douter de celle-ci.

Jésus, Marie, Joseph.

---

## FAITS DIVERS.

—Nous accusons réception d'un beau volume intitulé : *Nouveau Cours de la langue Anglaise*. Cet ouvrage qui a reçu l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique, en est à sa seconde édition et mérite d'être introduit dans toutes nos maisons d'éducation. Il sort des presses de MM. Beauchemin et Valois et ne laisse rien à désirer sous le rapport typographique. Nos remerciements à qui de droit.

—Nous lisons dans le *Moniteur Acadicien* :

Le couvent de Charlottetown, J. P. E., que dirigent les Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, est fréquenté par 140 élèves, auxquelles dix Sœurs donnent le pain de l'éducation. Outre cette institution, ces bonnes Sœurs tiennent aussi deux autres écoles dans la ville que fréquentent 200 élèves. L'Ile possède encore trois autres établissements dirigés par les Sœurs de la Congrégation ; les couvents de Summerside, Miscouche et Tignish. La communauté de Summerside se compose de trois Sœurs et compte 76 élèves ; celui de Miscouche, 4 Sœurs et 72 élèves. Le nombre total des élèves sous la direction de Notre-Dame est de 560.

Et avec les écoles des Frères des Ecoles Chrétiennes, on peut dire sans crainte que les établissements d'éducation catholiques de l'Ile, sont de beaucoup supérieurs aux institutions du gouvernement. Et pourtant tout cela n'est dû qu'à l'entreprise privée des catholiques, car l'Etat a constamment refusé toute allocation à leurs maisons.

NOUVELLE IMPORTANTE.—La paix est conclue entre la France et la Prusse, mais c'est une paix humiliante pour la première de ces puissances ; car elle n'a pu l'obtenir qu'au prix du démembrement de son territoire, c'est à-dire, en cédant au vainqueur l'Alsace et la Lorraine.

DISPENSARE.—La Commission du Dispensaire des Sœurs de la Charité est maintenant composée comme suit :

MM. les Drs. Tessier, H. Blanchet, H. LaRue, J. B. Blanchet, Verge, A. Belleau ; médecin oculiste et auriste, Dr. Simard ; chirurgien-dentiste, E. Casgrain, écr.

---

## AGRICULTURE.

CAUSERIE.

### Le curé et ses habitants.

(Suite.)

*M. le Curé.*—Hier soir, nous nous sommes séparés au moment de laisser la maison de M. P.... pour faire une excursion sur sa terre, et dans tous les bâtiments de la ferme. Aujourd'hui, nous allons nous mettre en route, pour examiner attentivement toutes les améliorations que notre jeune agriculteur a cru devoir opérer.

Pour bien nous rendre compte de tout ce dont nous serons les témoins, il est nécessaire que nous sachions l'étendue de la propriété de M. P.... et ses sources de revenus. C'est ce que nous allons dire en quelques mots.

La terre que petit Baptiste devait diriger avait deux cents dix arpents, dont cent soixante dix en culture, et quarante en bois de bont. Pour un champ aussi étendu, M. P.... n'avait dans ses étables que quatre chevaux, quatorze vaches et deux bœufs.

Petit Baptiste qui savait que la terre ne vaut qu'à proportion de l'engrais qu'on lui donne, et que la richesse du cultivateur n'est durable que si le bétail est en rapport avec l'étendue du terrain qu'il veut faire valoir, se décida à augmenter considérablement le nombre des animaux de son maître. Voici donc ce qu'il décida pour l'été suivant ; car pour le moment l'étable ne pouvait contenir un plus

grand nombre d'animaux que celui qui y était logé : “ Monsieur, dit-il à son maître, je crains que vous ne vous repentiez bientôt de la grande latitude que vous m'avez donnée ; car je suis décidé à faire des dépenses considérables, que vous trouverez peut-être extravagantes. Je ne me propose rien moins que de rallonger considérablement vos étables, et d'élever le nombre de vos vaches jusqu'à quarante-huit.”—“ Ne dites donc pas, *vos, vos*, mais, *nos, nos*, puisque tout vous appartient autant qu'à moi.”—“ Eh ! bien, soit, pour vous obéir, je parlerai dorénavant à la première personne. Je disais donc, que je voulais élever le nombre de *nos* vaches jusqu'à quarante huit et celui de *nos* bœufs jusqu'à six.”—“ Comme cela, je vous comprends. Mon cher ami, tant que vous aurez de l'argent, et que vous jugerez une dépense nécessaire, faites là, et vous aurez toujours mon approbation.”

*Les habitants.*—Il fallait, Monsieur le curé, que M. P.... eut une confiance illimitée en son jeune ami, car voilà une dépense qui en vaut la peine. Acheter trente quatre vaches et quatre bœufs ensemble, voilà une dépense qui va se monter à 700 piastres, au moins ! Il n'y a pas beaucoup d'habitants qui pourraient faire un achat aussi considérable, sans vendre leur terre.

*M. le Curé.*—Vous verrez plus tard qu'il plaçait cet argent à gros intérêt. Il ne faut pas vous imaginer non plus qu'il va acheter 34 vaches et quatre bœufs d'un coup. Il a déjà dans son étable huit taures de trois ans et deux de deux ans, qui feront le 1<sup>er</sup> premier veau au printemps, de plus, il a deux jeunes bœufs qu'il pourra utiliser dès le temps de ses premières semences. Voilà donc le nombre des animaux à acheter réduit à vingt six. Son achat lui conta 600 piastres, ce qui était déjà une belle somme.

Mais ce beau projet qui ne devait s'exécuter que dans quelques mois, ne lui fit pas négliger le soin des animaux qu'il avait alors. Il fit de son petit frère un véritable bouvier, et le condamna à demeurer dans l'étable presque du matin au soir. Et je vous assure que ce n'était pas du temps perdu, comme vous allez le voir. Ce petit bonhomme était chargé de distribuer le fourrage à tous ces animaux trois fois par jour, de changer leur eau, de rincer les auges, et de leur en donner de la fraîche tous les jours ; mais cette besogne qui aurait été au-dessus de ses forces, s'il lui eût fallu prendre cette eau à distance, était simplifiée par une pompe qui se trouvait dans l'étable même. Quant au fumier, il était enlevé chaque jour, par les deux autres serviteurs. Mais la part du petit frère ne se bornait pas à donner à manger et à boire à tout le troupeau ; il lui fallait encore répandre de la litière sous chacun de ses animaux, et les étriller avec tant de soin qu'il ne restait ni crottin, ni graine de fourrage attachés à leur poil.

Aussi, il fallait voir comme ce petit frère s'acquittait consciencieusement de sa tâche, et comme tous ces animaux étaient propres et bien tenus ! Il suffisait d'entrer dans cette étable pour être témoin du plus beau spectacle, et pour apprendre de ces êtres privés de raison que la reconnaissance qui est si rare parmi les hommes, est un besoin pour eux. Oui, comme tous ces animaux aimaient leur jeune maître, et comme ils lui témoignaient leur affection par leur obéissance à tous ses commandements, ou encore en lui léchant les mains ou de mille autres manières. Cette étable était, en un mot, une école où grand nombre de personnes auraient pu recevoir les plus belles leçons.

*Les habitants.*— Qui aurait pu s'imaginer que les animaux peuvent nous montrer nos devoirs ?

*M. le Curé.*—Oui, mes bons amis, nous pouvons apprendre beaucoup des animaux et surtout de ceux que l'on traite avec bonté. A ce propos, voici une belle petite histoire :

Un jour, un solitaire qui se retirait dans une caverne, vit venir à lui un énorme lion, qui se traînait avec peine et à qui la douleur faisait pousser d'affreux mugissements. En voyant approcher cet animal féroce, cet homme crut qu'il était à sa dernière heure, et qu'il allait être infailliblement dévoré ; mais, qu'elle ne fut sa surprise, quand il vit ce lion se coucher à ses pieds, et lui demander, d'un œil suppliant, de soulager sa souffrance. A cette vue, le pauvre solitaire prend dans ses mains la patte que cet animal lui tendait, et reconnaît qu'elle était gravement blessée par une grosse épine, qui y était enfoncée. Aussitôt, il arrache cette épine, ferme cette blessure avec précaution et soigne si bien cette pauvre bête que deux jours après, il ne restait aucune trace de ce fâcheux accident. Mais cet animal ne fut pas oublieux du service qui lui avait été rendu. Tous les jours, il venait voir son bienfaiteur, lui léchait les mains, et lui faisait toute sorte de caresse. Sa reconnaissance n'en demeura pas là. Plus tard, ce solitaire fut découvert, et condamné à périr sous la dent des lions, à cause de sa foi. Le jour du supplice arrivé, trois à quatre lions sont tirés d'une cage de fer et lancés vers leur victime.

Mais quel ne fut pas l'étonnement de la multitude accourue pour être témoin de ce supplice, quand elle vit le plus gros de ces animaux féroces, s'approcher, avec douceur, de ce malheureux, lui lécher les mains et se constituer son défenseur contre les autres lions. A ce spectacle, la foule fut toute émue, et son désir de voir couler le sang fit

place à l'admiration et à la compassion. Tout son désir était d'apprendre la cause de ce prodige. Le solitaire satisfait la curiosité de l'assemblée, en lui racontant l'histoire de ce lion, et il fut mis en liberté.

*Les habitants.*—Merci de votre histoire, Monsieur le curé, elle est bien faite pour nous faire comprendre tout l'avantage qu'il y a à bien traiter les animaux. Mais ce que nous voudrions savoir c'est que, si le soin que l'on prend de panser, d'étriller les animaux, vaut bien le temps qu'on y met. Un animal, une vache, par exemple qui est frottée, étrillée, &c., se porte-t-elle mieux que celle qui ne l'est pas ?

*M. le Curé.*—Sans doute, mes bons amis, et cette vache qui recoit ces soins, se portera aussi bien, en recevant un tiers moins de nourriture, qu'une autre qui, mieux nourrie, en sera privée. J'ai connu un cultivateur qui étrillait jusqu'à ses pores, et il y avait toujours une grande différence entre eux et ceux des voisins qui recevaient la même nourriture.

Voici l'explication que petit Baptiste donnait à ses serviteurs pour les engager à toujours donner ces soins aux animaux dont ils seraient chargés. La poussière, les graines et les parcelles de fourrages, le fumier qui s'attachent au poil des animaux, obstruent les pores de la peau, empêchent toute transpiration, et par là même, emmène un état fiévreux qui les dispose, à toute sorte de maladie, qui se déclarent surtout le printemps, et pour les vaches, quand elles font leurs veaux."

Il ajoutait : " bien des habitants, faute de ces soins et d'aérer leurs étables, perdent, chaque printemps, bon nombre d'animaux, et sont assez aveugles, pour attribuer ces pertes à des maléfices, à des sorts."

*Les habitants.*—C'est pourtant vrai, tout cela. Nous l'avons entendu dire nous-mêmes.

*M. le Curé.*—Et vous l'avez peut-être cru ?

*Les habitants.*—Quelques fois, c'avait l'air à avoir tant de bons sens, qu'on ne pouvait s'empêcher d'y croire.

*M. le Curé.*—Maintenant, quand vous entendrez dire la même chose, vous pourrez répondre à ces mauvais cultivateurs qu'ils sont eux-mêmes les sorciers qui tuent leurs animaux.

*Les habitants.*—Mais, Monsieur le curé, vous nous avez dit que le frère du petit Baptiste changeait l'eau de ses animaux tous les jours et rinçait fréquemment les auges ; ces précautions sont-elles bien essentielles ?

*M. le Curé.*—Il est aussi essentiel de laver les auges des animaux et de leur donner de l'eau fraîche, qu'il l'est de la vaisselle dont vous vous servez et de boire de l'eau qui ne soit pas gâtée par un séjour trop prolongé dans un vaisseau.

*Les habitants.*—Il y a bien de la négligence sur ce point.

*M. le Curé.*—Malheureusement, mais au moins, quant à vous, ne vous en rendez plus coupables.

(A continuer.)

---

## VIE ET VERTUS

DE LA BIENHEUREUSE

# GERMAINE COUSIN

BERGÈRE.

(Suite)

III

Ainsi marchait Germaine dans son rude chemin, accablée d'afflictions, joyeuse en esprit, ne comptant pas les peines que Dieu lui envoyait, et ne lui demandant pas d'en diminuer le nombre ni d'en alléger le poids. Soumise à l'ordre de la Providence, elle ne songeait qu'à donner à Dieu d'une manière toujours plus parfaite ce qu'il voulait d'elle dans l'état où sa main miséricordieuse et sage l'avait placée. Elle aimait sa pauvreté et ses infirmités comme des moyens de salut. Exposée aux rigueurs des saisons, elle y voyait, elle y bénissait autant d'occasion de pénitence. Lorsque Dieu lui eut donné des témoignages éclatants de sa complaisance, en suspendant pour elle, pauvre petite, les lois ordinaires de la nature, elle ne le pria point de la guérir. Il lui sembla meilleur, quand Dieu l'aimait, de rester le rebut du monde et de garder ce fardeau de misère doublement précieux pour elle, puisqu'il la détachait d'elle-même et que Dieu l'aidait à le porter. Telle est la sagesse des saints, bien différente en ses lumières des vaines conceptions des prétendus sages de ce monde. Ceux-ci, luttant sans cesse contre la volonté divine et voyant leur bonheur partout où Dieu ne les a pas appelés, deviennent souvent plus coupables en se rendant plus malheureux.

IV

La pieuse bergère ne supportait pas avec moins de constance et de résignation les peines très-sensibles qui atteignaient son

cœur. Aux plus misérables, la maison paternelle est un lieu de repos : il n'y a point d'indigence, ni d'afflictions d'esprit, ni de disgrâces corporelles qui les empêchent d'y trouver cette joie qui surpasse toutes les autres, le bonheur d'être aimé. Et par une prévoyance céleste, Dieu a placé dans le cœur des pères, à côté de ce trésor de tendresse commun à tous les enfants, quelque chose de plus, qui est la part surabondante de l'enfant disgracié.

Cette part, Germaine ne l'avait pas ; elle n'avait pas sa part légitime ; il n'y avait rien pour elle. On ne lui faisait pas sa place au foyer. A peine lui accordait-on dans la maison de son père un asile et un abri. Sa marâtre, toujours impérieuse, toujours irritée, la renvoyait dans quelque coin. Il n'était pas permis à Germaine d'approcher les autres enfants de la famille, ses frères et ses sœurs, qu'elle aimait tendrement, toujours prête à les servir, sans témoigner aucune jalousie des préférences dont ils étaient l'objet et elle la victime. L'implacable marâtre réduisait la jeune infirme à aller prendre son repos dans une étable, ou sur un tas de sarments au fond d'un couloir.

Germaine se taisait et se cachait. Dieu lui apprenait à aimer assez les souffrances pour chérir ces humiliations et ces injustices ; et, comme si sa croix lui paraissait encore trop légère, elle y ajoutait des austérités. Elle se refusa constamment toute autre nourriture qu'un peu de pain et d'eau.

Elle accomplissait en elle ce mystère de la Croix, qui est le mystère de l'amour. A l'exemple de Jésus-Christ et pour l'amour de Jésus-Christ, elle aimait ceux qui ne l'aimaient point ; et toutes ces souffrances envoyées de Dieu par le moyen des créatures ne lui faisaient haïr qu'elle-même et l'attachaient davantage à Dieu.

## V

Tant de conformités avec Jésus-Christ souffrant, pauvre et persécuté, entretenaient dans le cœur de Germaine une flamme ardente pour la personne adorable de son Rédempteur. Malgré tous les obstacles qu'y mettaient sa faiblesse et ses incommodités, elle assistait tous les jours au saint sacrifice de la Messe. Les obligations même de sa profession ne l'en dispensaient pas. Pleine de confiance, elle laissait son troupeau dans la campagne et courait se réfugier aux pieds du divin Pasteur.

Sans doute, une telle conduite eût été blâmable en beaucoup d'autres, et ceux-là ont une dévotion mal entendue qui, pour la satisfaire, négligent les devoirs de leur état. Mais, de la part

de Germaine, ce n'était qu'une obéissance prompte et abandonnée à l'inspiration de Dieu. Elle savait qu'aucun accident n'arriverait à son troupeau et que le bon Dieu le garderait en son absence. Ne voulait-il pas que sa pauvre brebis eût aussi sa part de nourriture ?

Même lorsque ses moutons paissaient sur la lisière de la forêt de Boucone, riveraine des champs de Pibrac et abondante en loups, Germaine, au son de la cloche, plantait en terre sa houlette ou sa quenouille, et courait à l'appel de Celui qui a dit : " Ne craignez rien, petit troupeau, je serai avec vous." À son retour, elle retrouvait ses moutons où elle les avait laissés, tranquilles et en sécurité comme au bercail. Jamais les loups ne lui en enlevèrent aucun, et jamais ce troupeau, gardé par la bergère absente, ne s'écarta des limites qu'elle lui avait marquées, ni ne causa le moindre dommage dans les terres voisines.

(à continuer.)

---

## CONDITIONS.

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que D'UN ÉCU, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressées au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme.

16 Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

À Montréal, le Révd. M. Picard, au séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, et M. Pierre Picard marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

À Rimouski, M. l'abbé J. Gagné, du séminaire de cette localité, nous rendra les mêmes services.